

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIO ECONOMIQUES ET INITIATIVES EN COURS DANS LE SOUS BASSIN DE LA MEKROU

PAR

Dr Abdou GUERO, Directeur Technique de l'ABN

Plan de Présentation :

I- CADRE GENERAL DU BASSIN DU NIGER

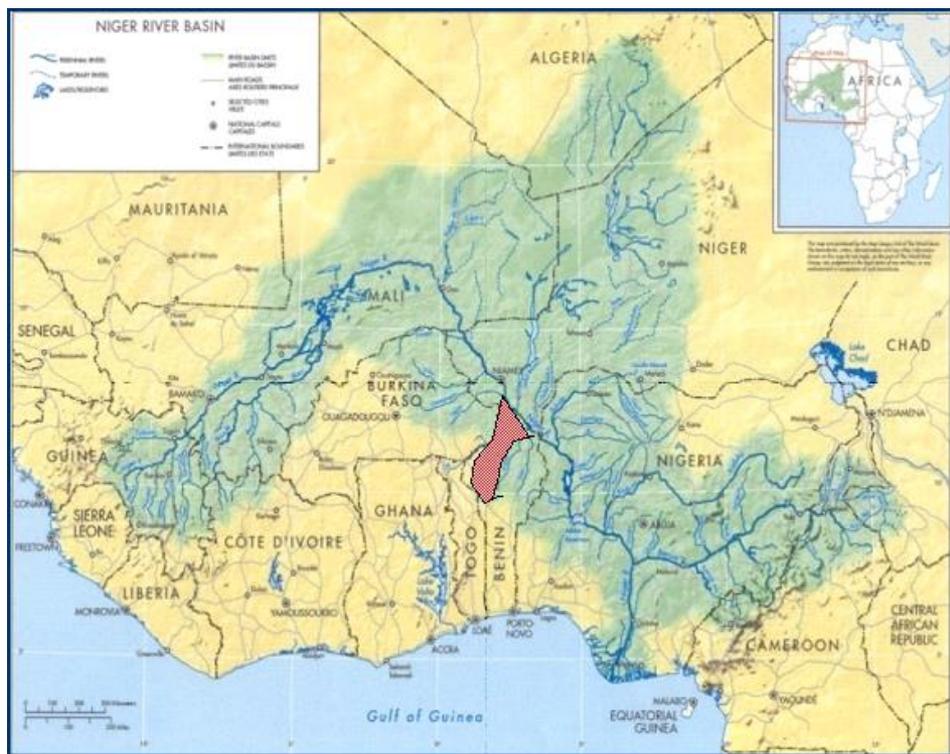
II. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIO-ECONOMIQUES

III- INITIATIVES ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT INTEGRE

- Actions de l'ABN dans le cadre du Projet Mékrou**



I. CADRE GENERAL DU BASSIN DU NIGER



➤ Un Fleuve de 4200 km et des affluents dont Mékrou (-)

➤ Un Bassin : 1 500 000 km² - S. Bassin Mékrou : 10500 km²

➤ Population: Plus de 130 millions-

9 Pays: Bénin (2%), Burkina Faso (4%), Cameroun (4%), Côte d'Ivoire (1%), Guinée (6%), Mali (26%), Niger (23%), Nigeria (33%), Tchad (1%)

Commission du Fleuve Niger : 25 Novembre 1964

ABN: 21 Novembre 1980: Promouvoir la coopération entre les pays membres et assurer un développement intégré du bassin du Niger par la mise en valeur de ses ressources

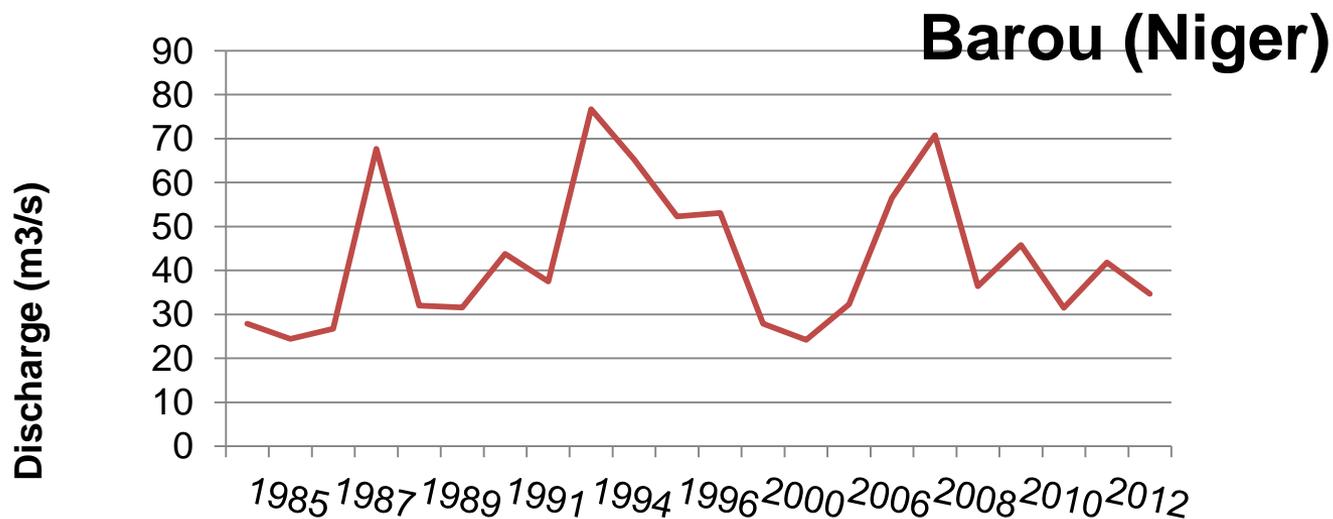
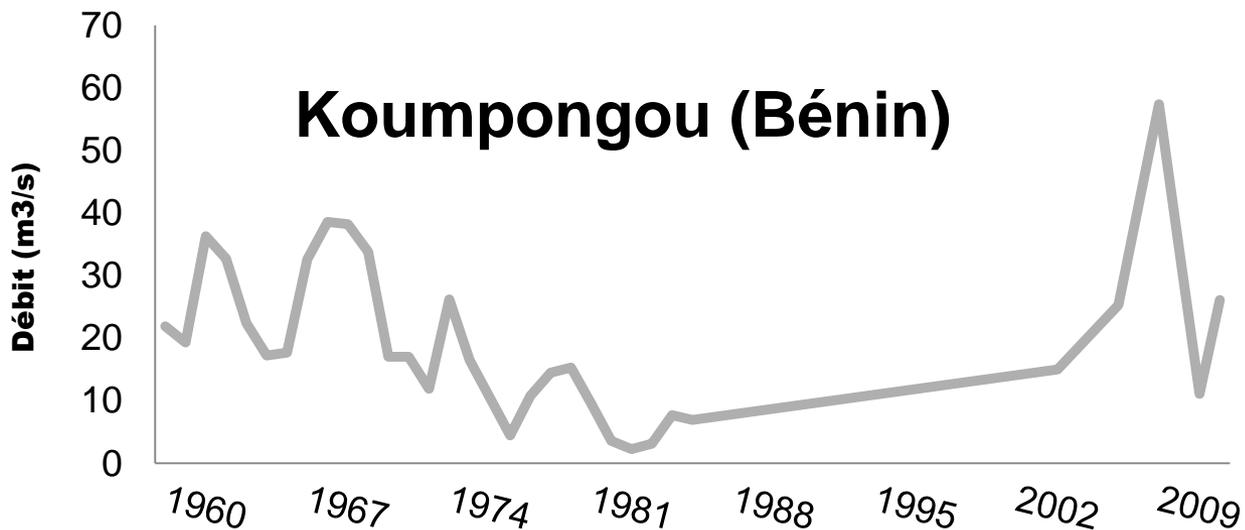
II. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIO-ECONOMIQUES

Conservation des écosystèmes du bassin du Niger

E1. Développer les connaissances sur la ressource en eau et sa gestion

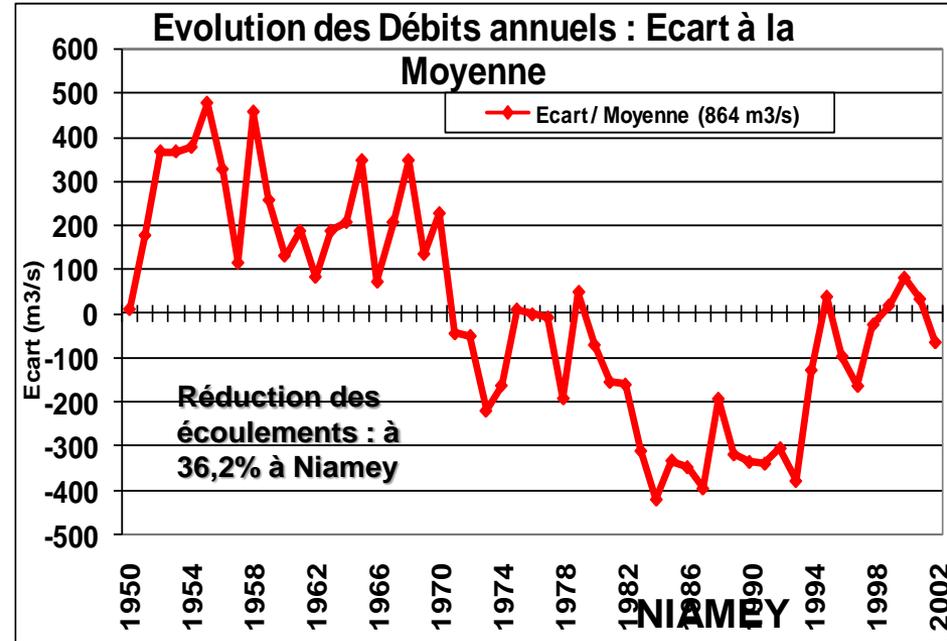
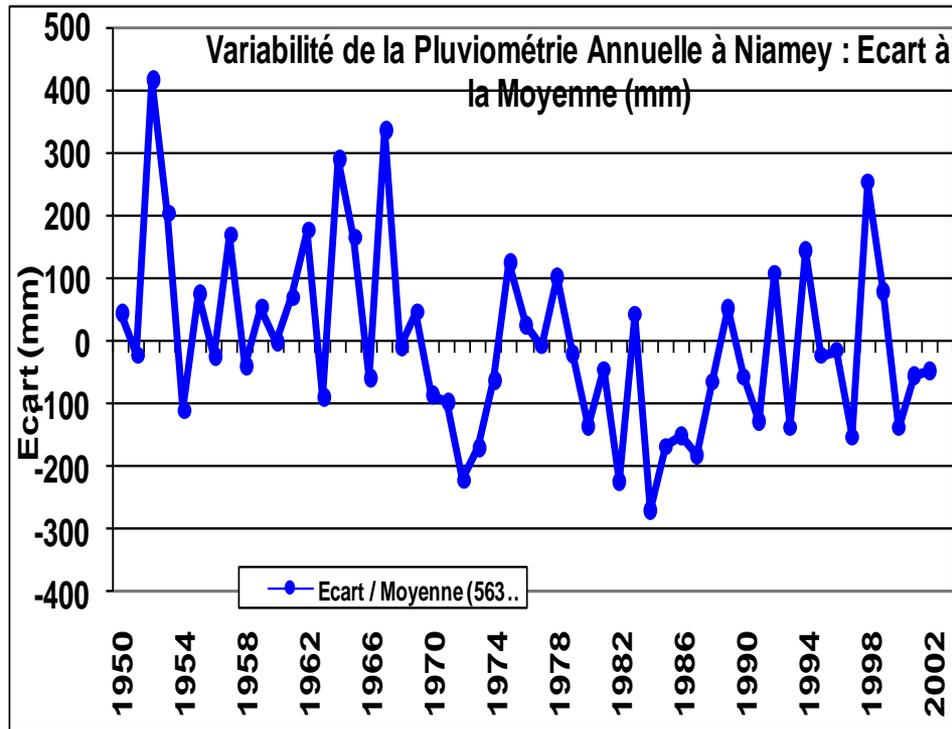
- *Amélioration de la connaissance des milieux aquatiques et de leur sensibilité ;*
- *Gestion des données sur la ressource disponible et les prélèvements*
- *Structuration institutionnelle et organisationnelle de la gestion des données; (Observatoire)*
- *Procédures de notification, de consultation ou d'autorisation de prélèvement en eau;*
- *Développement des outils d'analyse, de circulation d'informations et d'aide à la décision (en situation de crise);*

Variation des débits annuels de la Mékrou



Déficit pluviométrique de 20 à 30%

Réduction des écoulements de surface de 20 à 45%



E2. . Lutter contre la pollution des eaux

Assainissement et gestion des déchets

Traitement des eaux minières

Assurer un débit minimum de dilution

Gestion des apports en engrais et pesticides

Développement du principe pollueur / payeur

E3. Préserver les zones humides et protéger la biodiversité

Recensement des sites sensibles

Contrôle des mises en eau et des assèchements des zones humides

Gestion adaptée des activités dans les zones humides protégées

Lutte contre les espèces envahissantes

E4. Aménager les bassins versants

Lutte contre l'ensablement et gestion de l'envasement des plans d'eau

Lutte contre le déboisement (bois-énergie, feux) et Reboisements

Protection des berges

Pratiques agricoles de conservation des eaux et des sols

Accompagnement de l'augmentation des superficies cotonnières

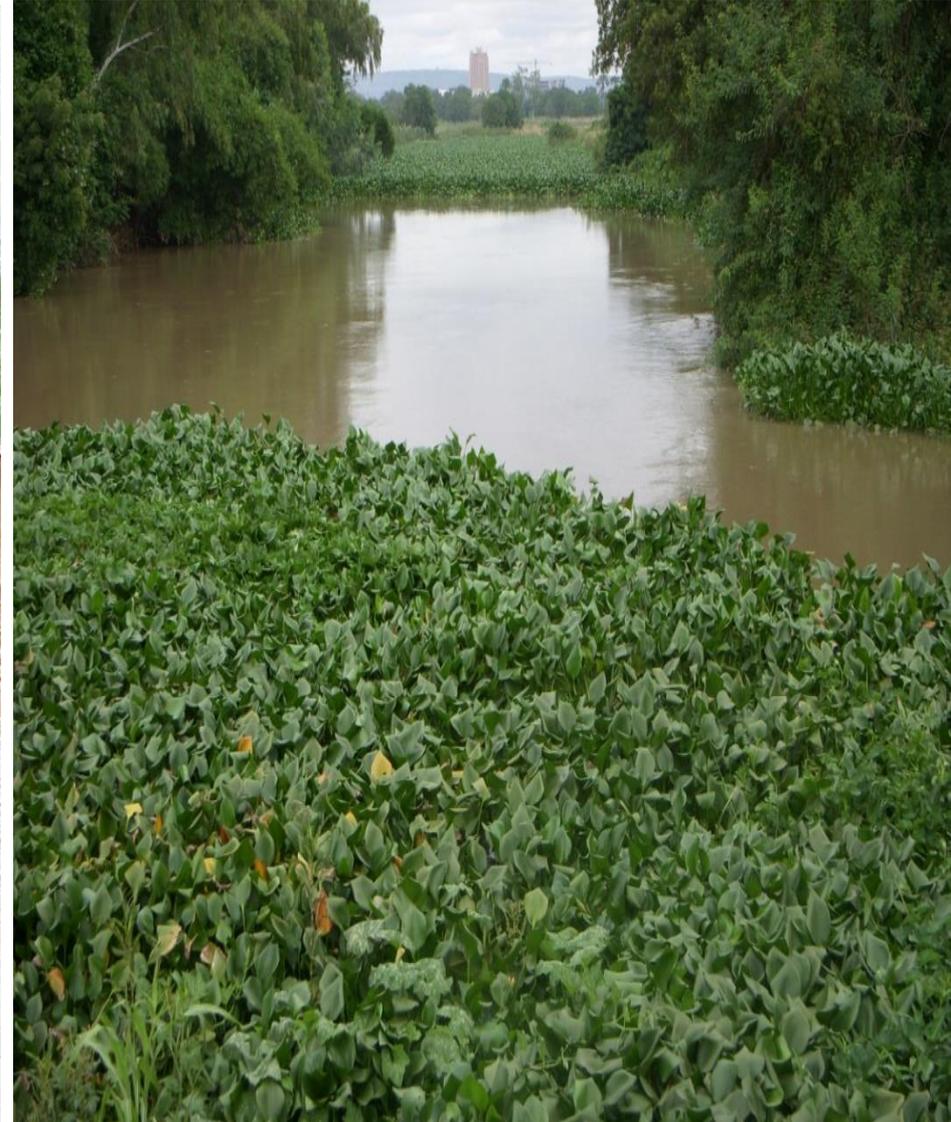
Accompagnement de l'augmentation du besoin de pâturage

Planification de l'usage des sols

Erosion hydrique



VAE



Développement des infrastructures socio-économiques

E1. Améliorer l'existant

Périmètres existants de manière à améliorer l'efficacité de l'usage de l'eau (irrigation),

E2. Définir la ou les combinaison(s) de grands aménagements et les consignes de gestion visant à:

- Garantir les usages prioritaires que sont l'AEP, les besoins des cheptels et les débits sanitaires,*
- Permettre un développement équitable et durable de l'irrigation*
- Minimiser les impacts négatifs des infrastructures sur l'environnement,*

E3. Identifier les mesures d'accompagnement au développement des infrastructures de manière à:

- Maximiser les bénéfices (soutien à la pêche dans les retenues)
- Réduire les impacts des infrastructures (prévention des maladies hydriques)

E4. Identifier les mesures compensatoires pour les zones subissant des impacts négatifs des aménagements•

Renforcement des capacités et implication des parties prenantes

E1. Développement des mécanismes de coopération

- Définition d'un cadre juridique et réglementaire de coopération;
- Mise en place d'organes fonctionnels permettant de rendre opérationnelle la Gestion Intégrée des Ressources en Eau;
- Mise en place de procédures de consultation des Etats-membres;
- Mise en place de procédures de prévention et de gestion de conflits,

E2. Maîtrise d'Ouvrage des grandes infrastructures

Financement et partage des bénéfices liés aux grands ouvrages

E3 : Création d'un cadre de concertation et de participation des acteurs

Création d'espaces formels de concertation/information;;

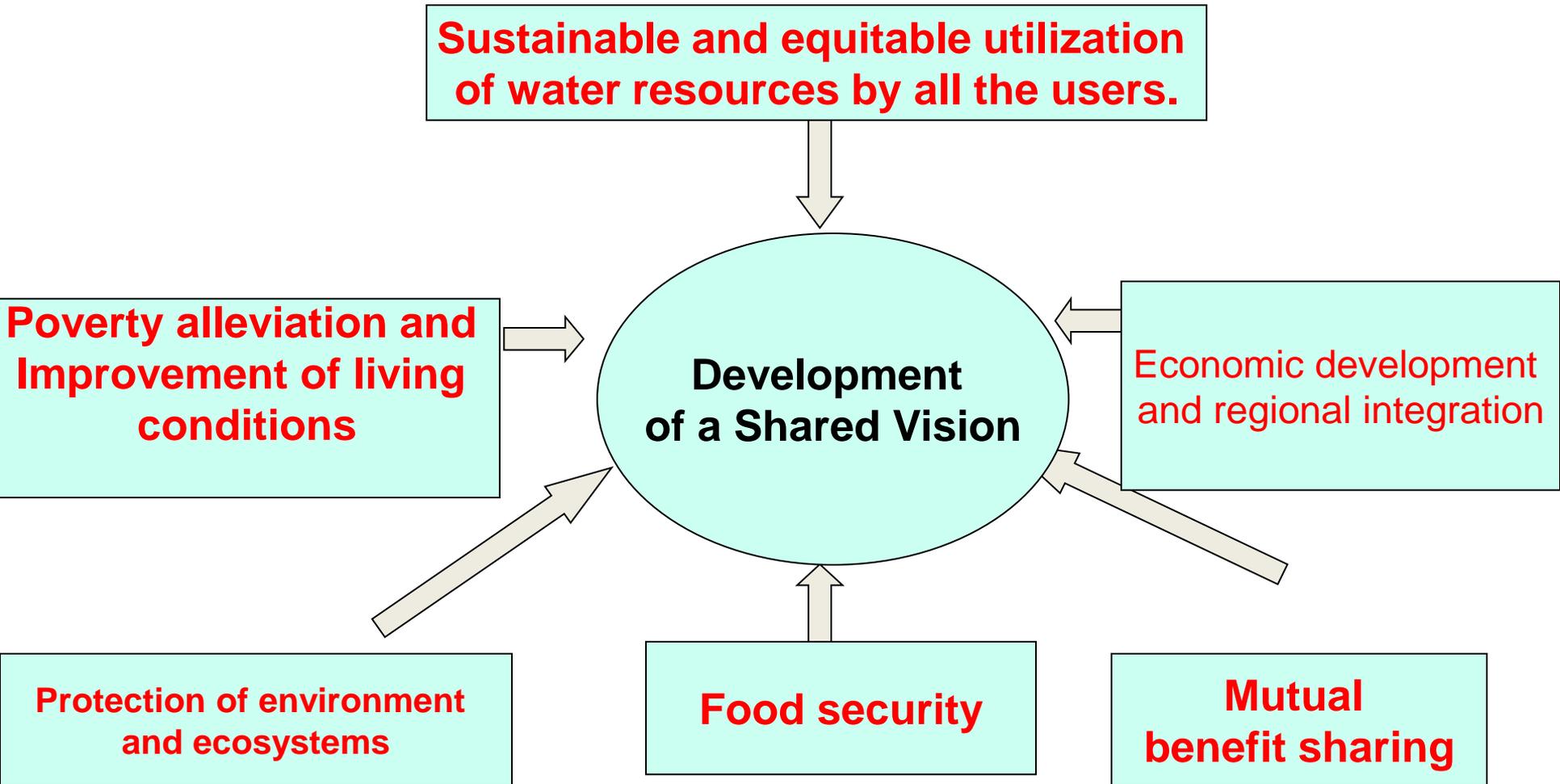
Création de Comités de bassin,

Importance de l'implication de la gouvernance historique (chefs traditionnels) dans les espaces de concertation.

E4. Formation des acteurs et renforcement des capacités;

E5. Résilience des communautés au changement climatique

WHAT CHALLENGES ?



III- INITIATIVES ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT INTEGRE

1. Processus de la Vision Partagée pour un développement durable du Bassin du Niger

► Décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'ABN, au cours de leur 7^{ème} Sommet (Abuja 2002), d'élaborer une **VISION CLAIRE et PARTAGEE** avec un Plan d'Actions de Développement Durable (PADD) à l'horizon 2025 assorti d'un Programme d'investissement.

► La «Vision Partagée» est une "Déclaration Politique" qui traduit l'engagement fort des Etats pour un programme d'action commun. Elle consiste en une vision d'ensemble du développement du bassin négocié et accepté par tous des Etats membres.

► Objectifs du processus de la Vision partagée :

- 1- Elaborer sur une base participative et consensuelle et mettre en œuvre à l'échelle du bassin, un cadre stratégique de développement intégré : Plan d'Action de Développement Durable (PADD) ;
- 2- Renforcer le cadre juridique et institutionnel existant, propice au dialogue et à la concertation pour l'action coopérative entre les Etats membres de l'ABN;
- 3- Développer les ressources en eau de manière durable et équitable afin de promouvoir la prospérité, la sécurité et la paix entre les populations du bassin du Niger;

2. Principaux résultats du Processus de la Vision Partagée



Après 6 années de dialogue, de consultation et de négociation entre les Etats membres, les PTF et les usagers, le processus de la VP a conduit aux principaux résultats suivants:

- Adoption en avril 2004, de « la Déclaration de Paris » par les Chefs d'Etat et de Gouvernement définissant les Principes de Gestion et de bonne gouvernance pour un développement durable du bassin du Niger ;
- Adoption en avril 2004, d'un Cadre de Coopération des Partenaires de l'Autorité du Bassin du Niger pour soutenir la Déclaration de Paris.
- Adoption d'un Plan d'Actions pour le Développement Durable (PADD) du bassin par le Conseil des Ministres de l'ABN en juillet 2007
- Adoption du Programme d'Investissement (2008- 2027) associé au PADD par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'ABN en avril 2008. Ce programme d'investissement comporte 639 actions dont la construction de trois (3) grands barrages (Kandadji, Taoussa et Fomi), la réhabilitation de trois (3) autres barrages existants (Kainji, Jebba et Lagdo) et les études de faisabilité du barrage de Dyondyonga sur la Mékrou, pour un coût total de **6,29 milliards d'euros soit 9,335 milliards USD**
- Organisation des Usagers des ressources naturelles du bassin en 9 coordinations nationales et une coordination régionale en vue de leur implication effective dans le processus de planification du développement du bassin ;

- Adoption de la Charte de l'Eau du Bassin du Niger par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'ABN en avril 2008. Cette Charte a pour objectifs de favoriser une coopération fondée sur la solidarité et la réciprocité pour une utilisation durable, équitable et coordonnée de la ressource en eau du bassin du Niger. Elle est entrée en vigueur le 19 juillet 2010, soit deux ans après son adoption.
- Adoption de l'annexe- 1 de la Charte, relative à la protection de l'environnement le 1^{er} octobre 2011 par le Conseil des Ministres;
- Elaboration en cours des annexes 2 et 3, relatives respectivement à la gestion coordonnée des barrages structurants (Règlement d'eau) et sur la Notification des Mesures projetées;
- **Institutions de gestion de l'eau prévues par la Charte:**

Comité Technique permanent (CTP) : Organe consultatif du Secrétariat Exécutif Il est chargé du suivi de la gestion rationnelle des eaux du bassin du Niger. Il est composé de représentants des Etats membres, du SE/ABN et des Usagers;

Structures d'appui du Comité Technique Permanent :

Le Comité Technique Permanent est, dans le cadre de l'exercice de sa mission, appuyé par l'Observatoire du Bassin du Niger, les Structures focales nationales, les Commissions de sous-bassin , le groupe consultatif régional et le Panel des experts.

Commission du Sous bassin du Niger Moyen composé du Bénin, du Burkina Faso, du Niger, du Mali et du Nigeria, couvre le Sous-bassin de la Mékrou.

➤ Développement d'outils d'aide à la décision pour la planification des aménagements et la gestion des évènements hydrologiques extrêmes dans le bassin : Modèles d'allocation et de gestion de l'eau, Système Informatique de Prévision (SIP), Système d'Information Environnementale (SIE), Base de données hydrologiques collectées à travers le réseau de Niger Hycos de 105 stations dont deux dans le sous bassin de la Mékrou

3. Projets en cours ou en préparation

1. Projet de Développement des ressources en eau et de gestion durable dans le Bassin du Niger (Banque mondiale) en cours;
2. Projet GIRE2 (AFD) en cours;
3. Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger (BAD, UEMOA, BOAD, Kfw,) en préparation.
4. Projet ORIO « Suivi des ressources en eau par satellite » (Pays bas) en instance de démarrage;
5. Improving IWRM, knowledge-based management and governance of the Niger Basin and the Iullemeden-Taoudeni/Tanezrouft Aquifer System (ITTAS) (FEM) en préparation.
6. Projet PRECA-Sahel (Banque mondiale) en préparation;

Actions de l'ABN dans le cadre du Projet Mékrou

- Renforcement du réseau hydrométrique sur la Mékrou;
- Mise en place d'un réseau de suivi de la qualité de l'eau dans le sous- bassin de la Mékrou;
- Mise en place d'un réseau de suivi des Eaux souterraines
- Création d'une base de données hydrologique, hydrogéologique et hydrochimique du sous-bassin de la Mékrou;
- Développement d'un modèle de prévision hydrologique (crues et étiages) spécifique au sous-bassin de la Mékrou;
- Développement d'un Système d'Information Environnemental (SIE) de la Mékrou;
- Opérationnalisation de la Commission de sous bassin du Moyen Niger (Comité du Sous-bassin de la Mékrou);

- Mise en place des projets de développement agricole et énergétique;
- Protection de la biodiversité (aires protégées, forêts) ;
- Amélioration de la connaissance des zones humides;
- Etablissement de la cartographie des zones humides du sous-bassin de la Mékrou:
- Amélioration de la circulation des animaux (couloirs de transhumance);
- Mise en œuvre de la Charte de l'eau : "Principes pollueur payeur, utilisateur payeur";

THANK YOU FOR LISTENING



www.abn.ne